



## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION D'ENSEIGNANTS ET DE FORMATEURS DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) EN QUALITE DE MAITRES FORMATEURS DANS LES PAYS MEMBRES DU RAFPRO COUVERTS PAR LE PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE (PROFOR)**

### **I. Contexte et justification**

La Commission de l'UEMOA et la Coopération Suisse ont signé le 03 décembre 2020, une convention de financement pour la mise en œuvre du Programme régional pour la formation professionnelle (PROFOR), pour une première phase de quatre (04) années (2020-2024). Ce programme a pour objectif de promouvoir à l'échelle régionale des dispositifs de formation professionnelle efficaces et adaptés aux économies des Etats de l'UEMOA et du Tchad, pourvoyeurs d'emplois décents et durables à des jeunes hommes et femmes.

Le PROFOR intervient comme une solution face aux nombreux défis auxquels le système d'enseignement et de formation professionnels est confronté dans l'espace UEMOA.

En effet, le diagnostic du dispositif du système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) réalisé dans l'espace UEMOA (2012) relève un faible rendement de celui-ci, toute chose qui amoindrit les chances des jeunes d'âge scolaire à acquérir le niveau d'éducation de base nécessaire pour accéder au dispositif de l'EFTP et diminue à moyen terme l'employabilité et la productivité des jeunes lorsqu'ils se retrouvent sur le marché du travail.

Aussi, le PROFOR permettra-t-il de renforcer et de renouveler l'offre de formation professionnelle pour les métiers émergents, d'investir stratégiquement dans la formation de formateurs afin que l'offre EFTP devienne plus attractive pour les apprenants et d'introduire massivement de nouveaux dispositifs de formation par apprentissage de type dual ou par alternance afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

Pour ce faire, les quatre (04) Outcomes suivants ont été déclinés dans le document du PROFOR :

- Outcome 1 : des outils et ressources de formation (EFTP & DCTP) sont mutualisés pour des métiers porteurs ;
- Outcome 2 : Un dispositif performant de formation des formateurs est mis en œuvre ;
- Outcome 3 : des dispositifs innovants de formation sont pilotés et capitalisés au niveau de la sous-région, en s'appuyant sur les acquis des recherches-actions ;
- Outcome 4 : des mécanismes innovants de financement sont promus grâce au renforcement des capacités des organisations sous régionales.

Pour atteindre ces résultats dans une approche et une dynamique régionale et pour optimiser les interventions des acteurs dans le domaine de la formation technique et professionnelle en Afrique de l'Ouest, le PROFOR est mis en œuvre dans une approche partenariale qui s'appuie sur des instances régionales déjà mises en place et fonctionnelles.

Ainsi, le PROFOR s'appuie en priorité sur les actions de trois acteurs majeurs que sont le Cadre de concertation des ministres en charge de l'emploi et de la formation professionnelle de l'espace UEMOA (CCMEFP-UEMOA), le Pôle de Qualité Inter pays pour le Développement des Compétences Techniques et Professionnelles (PQIP-DCTP) de l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA) et le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO). Le CCMEFP-UEMOA sera accompagné dans la mise en œuvre de ses activités par l'Institut international de planification de l'Éducation de l'UNESCO Dakar (IIPE UNESCO Dakar).

Plus spécifiquement, des délégations d'exécution sont formalisées et signées avec le RAFPRO, l'ADEA et l'IIPE UNESCO Dakar à travers des conventions de partenariats de mise en œuvre.

Le diagnostic du système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (ETFP) dans l'espace UEMOA réalisé en 2012 a été complété dans le cadre du PROFOR par une étude pour approfondir la problématique de la formation des formateurs dans la sous-région. Il ressort des conclusions de l'étude, la nécessité de mettre en place un dispositif performant de formation de formateurs pour améliorer la qualité de la formation professionnelle en termes de renforcement des capacités des acteurs.

Le projet de formation des maîtres formateurs initié à cet effet, a été confié au RAFPRO qui a contracté avec la Haute Ecole Fédérale en formation professionnelle (HEFP), une organisation suisse experte en formation professionnelle, pour l'accompagner dans cette mission.

Le présent avis a pour objectif, de recueillir des candidatures dans les pays couverts par le RAFPRO, en vue de la sélection **d'enseignants, d'instructeurs/encadreurs en entreprises et de maîtres formateurs d'appentis du secteur informel** pour bénéficier d'un renforcement de capacités.

## **II. Organisation et déroulement de la formation**

La formation est centralisée et sera dispensée dans un lieu et un pays préalablement définis de sorte à réduire les coûts financiers et logistiques ainsi qu'indirectement participer à l'effort de partage de bonnes pratiques au niveau régional. Des centres ou instituts pédagogiques nationaux d'enseignement technique et de formation professionnelle seront indiqués pour dispenser ces formations.

La formation des maîtres formateurs est structurée autour de deux niveaux, notamment le niveau de base et le niveau supérieur.

### **2.1. Niveau de base (M1)**

Le niveau de base permet aux participants de planifier, conduire, évaluer une session de formation pour adultes sur la base de concepts, de plans de formation et de supports pédagogiques existants.

Le niveau de base est réparti sur une année de formation. Chaque session, en résidentiel, regroupe 3 cohortes de vingt (20) participants soit environ 60 personnes qui seront formées la première année au niveau de base de formateurs des formateurs. Une partie poursuivra la formation au niveau supérieur (module, 2-3-4-5), afin d'intervenir ensuite dans la formation des « maîtres formateurs » et remplacer les formateurs de l'HEFP (transfert d'expertise).

### **2.1. Niveau supérieur (M2, M3, M4, M5)**

Le niveau supérieur est réparti sur une année de formation. Chaque session, en résidentiel, regroupe 3 cohortes, réparti en fonction du nombre d'inscrits ayant acquis le niveau de base et/ou ayant un niveau de qualification élevé.

Le niveau supérieur permet aux participants de réaliser des actions de formation, d'élaborer des instruments d'évaluation, d'identifier et d'analyser les processus de groupes en formation. Cela, dans le but d'assumer les tâches et les responsabilités relatives à l'organisation et à l'animation de formation pour adultes.

L'approche de la formation des formateurs permet d'améliorer les aspects de transmission de savoir et savoir-faire, de mobiliser les personnes ressources locales et de créer un lien entre la pratique et la théorie. Le but recherché à terme étant d'augmenter la qualité des prestations à travers un niveau élevé des formateurs. La formation pourra être sanctionnée, lorsque les conditions sont réunies, par un certificat délivré par la HEFP.

### **III. Conditions de sélection et profil recherché**

#### **3.1. Profil recherché**

Les candidats à la formation sont des personnes-ressources locales qui vont à leur tour former les futurs formateurs dans leurs pays respectifs. Ils peuvent provenir des entreprises, des établissements (écoles/lycées) de formation professionnelle et technique, des centres de formation privés ou publics. Selon le cas, 3 à 5 personnes remplissant les critères d'entrée seront retenues par pays. Les admissions se feront sur dossier, afin de s'assurer du niveau de qualification professionnelle des participants.

#### **3.2. Prérequis d'admission**

- être âgé de 55 ans au plus (pour les fonctionnaires) et être capable de concevoir, d'animer et d'évaluer une session de formation ;
- être (1) enseignant de l'enseignement technique et professionnel (secondaire et supérieur) ; (2) formateur de centre /organisme de formation professionnelle ou maître formateur d'apprentis depuis au moins 5 ans (taux d'activité au min. 20%) ; (3) instructeur ou encadreur en entreprise ;
- avoir un grand intérêt à se perfectionner et à s'informer, notamment dans le domaine de la pédagogie et didactique ;
- maîtriser la langue française ;
- avoir une vue élargie du contexte de la formation professionnelle et technique, ainsi que le goût de participer à l'évolution du système ;
- attester d'une expérience professionnelle dans son domaine spécifique, d'environ 5 ans dans les 10 dernières années.

En outre, Il est expressément recommandé d'avoir une expérience préalable dans la formation d'adultes et/ou du moins d'animer des formations destinées à des adultes en parallèle avec la participation à la formation. L'engagement volontaire de la part des candidats est une condition préalable.

### **IV. Constitution du dossier**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande individuelle soutenue par l'entité ou l'organisation professionnelle du ressort,
- une lettre de motivation ;
- les justificatifs de qualification et d'expériences (diplômes, attestations, certificats, etc.) ;
- trois (3) photos d'identité ;
- un certificat de nationalité ;
- une lettre d'engagement.

#### **V. Adresse (s) d'envoi et/ou de dépôt des dossiers**

Les dossiers doivent être déposés au plus tard, **le mardi 18 juillet 2023** auprès des Institutions et Fonds des pays membres du RAFPRO ci-après :

- FOFDEFCA-Bénin,
- FAFPA-Burkina Faso,
- FDFP- Côte-d'Ivoire,
- FAFPA-Mali,
- FAFPA-Niger,
- 3FPT et ONFP- Sénégal,
- FONAP-Tchad et
- FNAFPP-Togo.

#### **VI. Financement**

Le RAFPRO a signé avec l'UEMOA, une convention de financement pour la mise en œuvre des activités du PROFOR et veut allouer une partie des ressources pour financer la formation des formateurs qui sera exécutée par la Haute Ecole Fédérale en Formation Professionnelle (HEFP) de Lausanne (Suisse).

A ce titre, le RAFPRO prendra en charge, les frais de formation, les frais de voyage et de séjour des formateurs et tuteurs en entreprises retenus pour la formation.